

NOMENCLATURE DES MATÉRIELS DES ARMÉES



CLASSE 15 : Armes légères et engins d'accompagnement

Armes de bord d'aéronefs

Sous-classe 153 : Armes d'épaule



CARABINE DE 5,5 mm ERMA

Approuvé le 27 mai 1959 sous le n° 5107 EMA/4/Cod.



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1960

Édition n° 1. — Mai 1959

NOMENCLATURE DES MATÉRIELS DES ARMÉES



CLASSE 15 : Armes légères et engins d'accompagnement

Armes de bord d'aéronefs

Sous-classe 153 : Armes d'épaule



CARABINE DE 5,5 mm ERMA

Approuvé le 27 mai 1959 sous le n° 5107 EMA/4 Cod.



NOMENCLATURE DES MATÉRIELS DES ARMÉES

NOTE PRÉLIMINAIRE

1. La nomenclature à douze chiffres des matériels des Armées est destinée à remplacer les nomenclatures particulières antérieurement établies par les divers services des Armées de Terre et de l'Air pour leur usage particulier. Les conditions de sa mise en service, ainsi que les modalités de son application éventuelle à certains matériels de la Marine, ont fait ou feront l'objet d'instructions particulières.

2. La présente note a pour but de donner aux utilisateurs des renseignements et recommandations d'ordre pratique. En ce qui touche les principes qui ont servi de base pour l'établissement de la nomenclature, on rappellera seulement ici que :

a. La nomenclature est une liste méthodique des matériels répartis, d'après leur nature, en 100 classes (1) dont la codification (de 00 à 99) se retrouve dans les deux premiers chiffres du numéro de la nomenclature; chaque classe est elle-même divisée au maximum en dix sous-classes, identifiées au moyen du troisième chiffre dudit numéro; les neuf autres chiffres, du quatrième au douzième, autant que possible affectés à la représentation de caractéristiques essentielles de l'objet, achèvent l'identification de ce dernier;

b. A chaque modèle de matériel ou d'objet correspond un numéro de nomenclature et un seul. Sont réputés distincts tous les matériels ou objets dont les différences spécifiques affectent les possibilités d'utilisation, ou entraînent des répercussions en matière d'entretien ou de ravitaillement (munitions, carburants, recharges, etc.).

3. Tout objet est désigné par :

- le numéro de nomenclature;
- une suite de termes dénommant l'objet sans ambiguïté, ou *désignation terminologique*;
- une appellation succincte ou *désignation abrégée* (soumise à des règles particulières d'emploi).

4. Tout numéro de nomenclature se rapportant à un modèle déterminé de matériel et à lui seul, aucune attribution de numéro à un

(1) La liste des classes, ou un extrait de cette liste, est jointe à tout fascicule de la nomenclature.

matériel non nomenclaturé ne doit avoir lieu par assimilation à un autre objet présentant des caractéristiques analogues. Le soin de donner, s'il y a lieu, un numéro à un tel matériel est réservé à l'Administration centrale, sauf dans le cas où la faculté pour d'autres échelons de déterminer ce numéro ressortirait de l'insertion de codifications dans le fascicule intéressé de la nomenclature.

Des instructions particulières fixent les règles relatives aux propositions d'attribution de numéros aux articles hors nomenclature, ainsi qu'à la désignation provisoire de ces articles, étant précisé que les matériels nouveaux seront normalement mis en service accompagnés de leur nomenclature.

5. Le numéro de nomenclature à douze chiffres doit être employé à l'exclusion de tous autres dans les documents de comptabilité ou de correspondance.

Ce numéro, bien que suffisant par lui-même à identifier les objets, comporte dans son usage des risques d'erreurs, celles-ci pratiquement indécelables à première vue. Il conviendra donc — et cela particulièrement dans les demandes de ravitaillement — d'accoler à ce numéro la désignation terminologique *intégrale*; toutefois, les désignations abrégées pourront être employées dans les limites fixées par des instructions particulières de l'Administration centrale.

6. L'utilisation des documents de nomenclature exige la connaissance ou l'observation des dispositions suivantes :

a. Dans l'écriture du numéro de nomenclature, les chiffres sont groupés par trois, le premier groupe à gauche étant séparé du suivant par un tiret, les autres groupes étant séparés par un espace blanc.

Exemple : 153-610 500 108.

Pour éviter toute confusion, par exemple avec des numéros d'autres nomenclatures, il y a lieu, en principe, de toujours écrire la totalité des douze chiffres, donc sans omettre les zéros pouvant occuper tout ou partie des dernières tranches à la droite;

b. La colonne « numéro de nomenclature » est divisée par des traits fins verticaux séparant les tranches de trois chiffres. Généra-

lement, les premières tranches ne sont pas répétées d'un article aux suivants lorsqu'elles sont identiques.

Exemple :

NUMÉRO de nomenclature	
153-610 500 000	
• • • 100	→ se lit : 153 610 500 100
• • 501 103	→ se lit : 153-610 501 103

c. Dans la colonne « désignation terminologique », les décalages de l'écriture vers la droite signifient que les articles décalés, par rapport à un objet précédent, sont des constituants de ce dernier.

Il y a lieu de tenir compte de cette disposition dans l'énoncé de la désignation terminologique d'un objet isolé, chaque fois qu'il pourrait y avoir ambiguïté :

d. Pour la commodité de l'utilisateur, il a paru nécessaire de faire figurer un même article à plusieurs emplacements dans la nomenclature. Mais, dans les mentions à titre de rappel, le numéro de nomenclature est porté, dans la colonne correspondante, en caractères italiques, alors qu'il est inscrit dans la même colonne, en caractères droits à la place normale de l'article, c'est-à-dire à la subdivision où il est rattaché par sa nature. Le numéro d'un article suivant immédiatement un objet « rappelé » est toujours inscrit en entier (douze chiffres).

7. La nomenclature fait usage d'abréviations dont la liste suivante indique les principales. Les unités de mesure donnent lieu à l'emploi comme abréviations des symboles légaux de ces unités.

cat	catalogue	mm	millimètre
ch	cheval-vapeur	N	nombre
ct	cent ou centaine	n°	numéro
cu	charge utile	pls	poids
dgr	décigrade	pl	planche ou plan
ex	exemple	p.m.	pour mémoire
g	gramme	kg	kilogramme
gr	grade (unité d'angle)	q	quintal métrique
l	litre	t	tonne
m	mètre	u	unité
m ²	mètre carré	u.c.	unité collective
m ³	mètre cube	v.p.	voir page
mil	mille ou millier	<i>n</i>	<i>dito, idem</i>
Mod	modèle (précède généralement un millésime ou le mot divers)		

8. En ce qui concerne les indications de prix et de poids, il convient de noter que :

- a. Les prix sont des prix dits de nomenclature, qu'il ne faut pas confondre, en particulier, avec les prix de revient ou les prix de cession.
- b. Les poids sont arrondis, en principe, par excès ;

c. Les prix et les poids se rapportent à l'unité telle qu'elle est définie dans la colonne réservée à cet effet (1).

(1) L'unité pouvait parfois être le « cent » ou le « mille ».

EXTRAIT
DE LA LISTE DES CLASSES DE LA NOMENCLATURE
DES MATÉRIELS DES ARMÉES

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
12 et 13	Munitions portatives.	Le Directeur du Service chargé de la révision des classes ci-contre est la Direction Centrale du Matériel.
15	Armes légères et engins d'accompagnement. — Armes de bord d'aéronefs.	
16	Artillerie terrestre.	
17	Artillerie anti-aérienne.	

CLASSE 15

Armes légères et Engins d'accompagnement

Armes de bord d'aéronefs

LISTES DES SOUS-CLASSES

NUMÉRO	DÉSIGNATION
150	Unités collectives secondaires.
151	Armes de poing.
152	Lance.
153	Armes d'épaule.
154	Armes automatiques. — Affûts. — Supports.
155	Lance-grenades et mortiers.
156	Engins antichars.
157	Engins pyrotechniques.
158	Armes de bord d'aéronefs.
159	Effets et accessoires d'équipement. — Bouclerie. Accessoires d'armes. — Accessoires de nettoyage et d'entretien. Armes blanches. — Matériels et armes d'instruction. Vérificateurs et outils spéciaux pour armes. Caisses et emballages.

NOMENCLATURE DES MATÉRIELS DES ARMÉES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATION DU PRÉSENT FASCICULE

1. Objet.

Le présent fascicule concerne la carabine de 5,5 mm ERMA.

Il a été attribué un numéro de nomenclature distinct :

- à la carabine équipée (la composition de la carabine équipée est donnée par les tableaux d'unités collectives correspondants);
- à la carabine, nue.

2. Composition du fascicule.

Ce fascicule comprend :

- A. La table des matières.
- B. La table alphabétique de tous les ensembles, sous-ensembles, rechanges et accessoires figurant dans la composition du matériel.
- C. Une table numérique des articles normalisés ou standardisés identifiés dans d'autres chapitres et sous-chapitres.
- D. La photographie, le numéro de nomenclature et le numéro de code EMA du matériel.

E. La nomenclature proprement dite des rechanges et accessoires. Dans chaque ensemble et sous-ensemble, les pièces sont classées par ordre alphabétique.

Les numéros de nomenclature en caractères droits et gras se rapportent aux ensembles, sous-ensembles ou pièces propres au matériel.

Les numéros de nomenclature en caractères italiques se rapportent aux articles objets du paragraphe C.

F. La table des figures.

G. Les dessins éclatés des rechanges.

Chaque article est identifié par son « mot vedette » et son numéro de nomenclature.

3. Identification des documents.

En haut et à droite de la couverture et de la page de garde est porté un numéro à cinq chiffres destiné à faciliter la désignation ou le classement du fascicule.

Bien que ce numéro permette en fait d'identifier l'arme faisant l'objet du présent fascicule, il ne constitue pas, même complété par des zéros, le numéro de nomenclature de cette arme.

Dans ce fascicule, comme en principe dans tous ceux de la nomenclature, un numéro à six chiffres, imprimé en gros caractères en haut et à droite de chaque page à la partie nomenclature, reproduit les six premiers chiffres du numéro de nomenclature du premier article (non rappelé) de la page.

4. Désignation abrégée.

Les rechanges et accessoires n'ont pas reçu de désignation abrégée. C'est le premier mot de la désignation terminologique ou « mot vedette », imprimé en caractères gras, qui constitue la désignation abrégée de la pièce.

5. Quantités.

Les chiffres portés dans la colonne « Quantité par matériel » indiquent le nombre d'ensembles, sous-ensembles ou pièces composant le matériel sur.

6. Taux d'entretien.

En raison des faibles ressources, les rechanges nécessaires à la réparation seront commandés aux E.R.G. au fur et à mesure des besoins.

7. Abréviations.

Abréviations diverses.

Ø, Diamètre.

H, Hauteur.

L, Longueur.

Abréviations particulières aux articles de quincaillerie figurant dans le présent fascicule.

Goupille LCC-GO2 Goupille cannelée type GO2 (cannelures P sur la moitié de la longueur débouchant à une extrémité).

Goupille LCC-GO5 Goupille cannelée type GO5 (cannelures C sur la moitié de la longueur à une extrémité).

TABLE DES MATIÈRES

DESIGNATION.	PAGE
TABLES ANNEXES	
Table alphabétique des ensembles, sous-ensembles, rechanges et accessoires	13 à 15
Table numérique des articles identifiés dans d'autres classes et sous-classes	17
NOMENCLATURE ET FIGURES	
Photographies du matériel	20
Nomenclature du matériel	21
Nomenclature des rechanges	22 à 23
Nomenclature des accessoires	25
Table des figures	27
Figures	29 et 31

CARABINE DE 5,5 mm ERMA

www.armetpassion.com

TABLES ANNEXES

CARABINE DE 5,5 mm « ERMA »
TABLE ALPHABÉTIQUE DES ENSEMBLES, SOUS-ENSEMBLES ET RECHANGES

NOTA

Certains articles, nominaux ou non, possédant une appellation courante différente de la « désignation terminologique » qui leur est attribuée en nomenclature, il a paru utile, afin de faciliter les recherches, de faire figurer cette appellation dans la table alphabétique. Leur « désignation terminologique » et leur numéro de nomenclature (à employer obligatoirement pour l'approvisionnement) sont alors rappelés en colonne « Observations ».

À noter que la « désignation terminologique » de chaque article se retrouve par ailleurs à sa place normale dans la même table alphabétique.

Exemple

PAGE 13. — L'axe d'arrêt de culasse (appellation courante d'utilisation) se retrouve page 14 avec sa désignation terminologique et son numéro de nomenclature : Goupille LGC-G02 de 2 x 12 : 041-504 216 092.

DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	NUMÉRO DE NOMENCLATURE	CULASSE TIRE PAR NOMBRES	TITRE DES INSTRUMENTS (1)	NUMÉRO DE PAGE	OBSERVATIONS
Anneau de bretelle, complet.....	153-020 101 100	2		22	(1) En raison des faibles ressources, les rechanges nécessaires à la réparation seront commandés aux E.R.G. au fur et à mesure des besoins.
Anneau de bretelle, mt.....	153-020 101 102	2		22	
Arrêt de culasse.....	153-020 101 501	1		22	
Axe d'arrêt de culasse.....					Voir Goupille LGC-G02 de 2 x 12 : 041-504 216 092.
Axe de détente.....					Voir Goupille LGC-G02 de 2 x 12 : 041-504 216 092.
Axe d'extracteur.....					Voir Goupille LGC-G02 de 1,5 x 10 : 041-504 216 062.
Axe de gâchette.....					Voir Goupille LGC-G02 de 2 x 12 : 041-504 216 092.
Axe de plaque de hausse.....	153-020 104 302	1		23	
Bague de retournage pour arme de 5,5 mm, complète.....	150-211 052 500			25	
Berceau, complet.....	153-020 101 900	1		22	
Berceau, mt.....	153-020 101 902	1		22	
Boîte de culasse.....	153-020 102 302	1		22	
Bouton de verrouillage de culasse.....	153-020 102 702	1		22	
Bouton de commande de hausse.....	153-020 104 304	1		23	
Bretelle en cuir pour pistolet-mitrailleur de 9 mm, modèle 1919, avec bouton doublé.....	150-631 056 301			25	
Canon encaissé, complet.....	153-020 102 300	1		22	
Canon, mt.....	153-020 102 304	1		22	
Chien.....	153-020 102 704	1		22	
Culasse mobile, complète.....	153-020 102 700	1		22	
Culasse mobile, mt.....	153-020 102 706	1		22	

DESIGNATION TECHNIQUE	NUMERO DE DOCUMENT	QUAN- TITE par MATER- IALE	TAUX DE MATER- IALE	NUMERO DE FIG.	OBSERVATIONS
Détente.....	153-020 103 101	1		23	
Douille de vis d'assemblage antérieure.....	153-020 103 702	1		24	
Drapeau de sûreté.....	153-020 102 708	1		22	
Éjecteur.....	153-020 101 903	1		22	
Embase de guidon.....	153-020 102 306	1		22	
Extracteur.....	153-020 102 712	1		23	
Gâchette.....	153-020 103 501	1		23	
Goupille d'enclassement.....					Voir Goupille LGC-GO2 de 2,5 x 16 001-503 216 128.
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2,5 x 10, (axe d'extracteur),.....	001-503 216 002	1		23	
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2 x 12, [1 axe d'arrière de culasse, 1 axe de détente, 1 axe de gâchette],.....	001-503 216 002	3		23	
Goupille LGC-GO5, cannelures G, de 2,5 x 8, (pied de centrage d'embase de guidon),.....	001-503 116 116	2		22	
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2,5 x 10, (pied de centrage de levreau),.....	001-503 216 120	1		23	
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2,5 x 16, (goupille d'enclassement),.....	001-503 216 120	2		22	
Guidon H. 7,1 mm.....	153-020 103 901	1		23	
Guidon H. 7,4 mm.....	153-020 103 902	1		23	
Hausse, complète.....	153-020 103 300	1		23	
Levier de culasse.....	153-020 102 716	1		23	
Monture, articulée.....	153-020 103 700	1		23	
Monture, non.....	153-020 103 701	1		23	
Perceur.....	153-020 102 718	1		23	
Pied de centrage de levreau.....					Voir Goupille LGC-GO2 de 2,5 x 10 001-503 216 120.
Pied de centrage d'embase de guidon.....					Voir Goupille LGC-GO5 de 2,5 x 8 001-503 116 116.
Pied de hausse.....	153-020 103 305	1		23	
Planche de fusse.....	153-020 103 308	1		23	
Plaque de couche.....	153-020 105 101	1		23	

DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	QUAN- TITÉ par MATÉ- RIEL	Taux de MARCHÉ	NUMÉRO DE PIÈCE	OBSERVATIONS
Plaquette d'appui.....	153-020 102 312	1		22	
Plaquette de pontet.....	153-020 105 501	1		23	
Pontet.....	153-020 105 901	1		23	
Poussoir de culasse.....	153-020 104 722	1		23	
Protège-guidon.....	153-020 106 301	1		23	
Ressort d'arrière de culasse.....	153-020 106 701	1		23	
Ressort d'extracteur.....	153-020 102 723	1		23	
Ressort de gâchette.....	153-020 107 101	1		23	
Ressort de hausse.....	153-020 103 312	1		23	
Ressort de percuteur.....	153-020 102 726	1		23	
Vis d'assemblage antérieure.....	153-020 107 501	1		23	
Vis d'assemblage postérieure.....	153-020 107 901	1		23	
Vis de luttant.....	153-020 101 103	2		22	
Vis de hausse.....	153-020 108 301	1		23	
Vis de liaison d'embase de guidon.....	153-020 102 313	1		22	
Vis de fixation d'anneau de lecture.....	153-020 101 106	2		22	
Vis de pied de hausse.....	153-020 106 701	1		23	
Vis de plaque de couche.....	153-020 109 101	2		23	
Vis de pontet.....	153-020 109 501	1		23	

TABLE NUMÉRIQUE DES ARTICLES IDENTIFIÉS DANS D'AUTRES CLASSES ET SOUS-CLASSES

NUMÉRO DE NÉROLOGIQUE	DÉSIGNATION TECHNOLOGIQUE	NUMÉRO DE PAGE
011-505 110 110	Goupille LGC-G00, cannelures C, de 2,5 x 8.....	22
011-505 210 092	Goupille LGC-G02, cannelures P, de 1,5 x 10.....	23
011-505 210 092	Goupille LGC-G02, cannelures P, de 2 x 12.....	23
011-505 210 120	Goupille LGC-G02, cannelures P, de 2,5 x 10.....	23
011-505 210 126	Goupille LGC-G02, cannelures P, de 2,5 x 16.....	22
159-031 056 501	Bretelle en cuir pour pistolet-entraîneur de 9 mm mle 1919, avec hâtons double.....	25
159-211 052 500	Bague de nettoyage pour armes de 5,5 mm, complète.....	25

CARABINE DE 5,5 mm «ERMA»

NOMENCLATURE ET FIGURES

www.armeetpassion.com



www.armeetpassion.com

Carabine de 5,5 mm FBM

NUMÉRO de nomenclature	DÉSIGNATION d'armes	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	EMM	PRIX		OBSERVATIONS
				en francs 1 ^{er} janvier 1924	en gros	
		CARABINE DE 5,5 mm ERMA				
153-020-100-000	Car ERMA équipée	Carabine de 5,5 mm ERMA, équipée (4).....	N			1134-54-001
" " " 100	Car ERMA nue	Carabine de 5,5 mm ERMA, nue.....	N	15000	3100	1134-54-002

(4) La composition de la carabine équipée est donnée par les tableaux d'unités collectives correspondantes.

NUMÉRO DE RÉFÉRENCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	UNITÉ	PRIX en francs		OBSERVATIONS		
				en 1 ^{er} janvier 1955	en francs	Quant. par arme	Numéro de plan.	Numéro de planche
CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)								
RECHANGES								
153-020 101 100		Anneau de bretelle, complet.....	N	130	10	2	E 30-2-6-C	2
		composé de :						
	102	1 anneau de bretelle, nu.....	N	63	5		E 30-2-6-2	2
	104	1 vis de battant.....	N	35	3		E 30-2-6-1	2
	106	1 vis de fixation d'anneau de bretelle.....	N	6	1		E 30-2-6-3	2
	501	Arrêteur de culasse.....	N	270	7	1	E 30-2-8	1
	930	Berceau complet.....	N	235	27	1	E 30 F 1-7-f	1
		composé de :						
	932	1 berceau, nu.....	N	200	26		E 30 F 1-7-1	
	934	1 objectif.....	N	13	1		E 30 F 1-7-2	
	102 300	Canon enroulé, complet.....	N	3170	1340	1	E 30-1	
		composé de :						
	302	1 boîte de culasse.....	N	1170	600		E 30 F 1-1	1
	304	1 canon, nu.....	N	3270	885		E 30-1-2	1
	306	1 embase de guidon.....	N	260	45		E 30 F 1-3	1
051-303 116 116		2 goupilles LGC-G05, cannelures C, de 2,5 x 8.....	N	5	1		015 1172	1
		(pièces de centrage d'embase de guidon).						
051-303 218 120		2 goupilles LGC-G02, cannelures P, de 2,5 x 16.....	N	6	1		015 1173	1
		(goupilles d'enroulage).						
153-020 102 312		1 plaquette d'appui.....	N	35	2		E 30-1-21	1
	314	1 vis de blocage d'embase de guidon.....	N	32	1		E 30 F 1-4	1
	700	Culasse mobile, complète.....	N	3290	275	1	E 30-2	
		composée de :						
	702	1 bouton de verrouillage de culasse.....	N	150	12		E 30-2-10	1
	704	1 chien.....	N	300	20		E 30-2-3	1
	706	1 culasse mobile, nu.....	N	930	125		E 30-2-1-1	1
	708	1 drapeau de sûreté.....	N	160	55		E 30-2-7	1

NUMÉRO DE NOMENCLATURE	DÉSIGNATION AÉRÉE	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	UNITÉ	PNEU		POIDS	OBSERVATIONS		
				en 1 ^{re} justice 1959	en grammes		Quant par arme	Nombre de pièces	Nombre de planches
CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)									
RECHANGES (Suite)									
153- 020 102 712		1 extracteur.....	N	130	2		E 30 F 2-2	1	
011- 501 216 862		1 goupille LGC-GO2, cannelures P, de 1,5 x 10. (axe d'extracteur).	N	5	1		DIV 1372	1	
153- 020 102 716		1 levier de culasse.....	N	570	50		E 30-2-6-1	1	
" " " 718		1 percuteur.....	N	56	3		E 30-2-3	1	
" " " 722		1 poussoir de culasse.....	N	91	5		E 30-2-8	1	
" " " 724		1 ressort d'extracteur..... (à est. 2,2 mm - L. 7 mm - 6 spires - diam. fil 0,3 mm).	N	8	1		E 30-2-5	1	
" " " 726		1 ressort de percuteur..... (à est. 0,3 mm - L. 5,5 mm - 10 spires - diam. fil 1 mm).	N	11	5		E 30-2-2	1	
" " " 103 101		Détente.....	N	310	15	1	E 30-1-12-2	1	
" " " 501		Gâchette.....	N	320	50	1	E 30-1-12-1	1	
011- 501 216 892		Goupille LGC - GO2, cannelures P, de 2 x 12. (axe d'arêteoir de culasse ; axe de détente ; axe de gâchette).	N	5	1	3	DIV 1372	1	
011- 501 216 120		Goupille LGC - GO2, cannelures P, de 2,5 x 10. (piéd de centrage de berceau).	N	5	1	1	90V 1372	1	
153- 020 103 901		Guidon H. 7,1 mm.....	N	135	3	1	E 30 F 1-1	1	
" " " 902		Guidon H. 7,5 mm.....	N	135	3	1	E 30 F 1-3	1	
" " " 104 300		Hausse, complète.....	N	920	55	1	E 30 F 1-6-1		
composée de :									
" " " 302		1 axe de planche de hausse (à 2,5 mm - L. 16 mm).....	N	6	1			1	
" " " 304		1 bouton de commande de hausse.....	N	185	10		E 30 F 1-6-2	1	
" " " 306		1 piéd de hausse.....	N	305	25		E 30 F 1-6-1	1	
" " " 308		1 planche de hausse.....	N	305	20		E 30 F 1-6-2	1	

NUMÉRO DE NOMINATION	DÉSIGNATION AÉRÉES	DÉSIGNATION TECHNOLOGIQUE	UNITÉ	PESÉ		OBSERVATIONS		
				en francs au 1 ^{er} janvier 1900	en grammes	Quantité par unité	Nombre de pièces	Nombre de plombs
CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)								
RECHANGES (Suite)								
153-020-104-312		1 ressort de hausse.....	N	18	1		E.50 F.1-6-3	1
700		Monture, assemblée.....	N	3310	010	1	50	
		composée de :						
702		1 douille de vis d'assemblage antérieure.....	N	36	1		E.18-2-3	2
704		1 monture, nue.....	N	3270	010		E.16-2-1	2
105-101		Plaque de couche.....	N	96	70	1	E.16-2-2	2
501		Plaquette de pontet.....	N	52	12	1	E.16-2-3	2
901		Pontet.....	N	53	30	1	E.16-2-4	2
106-301		Protège-guidon.....	N	38	15	1	E.16-1-3	1
701		Ressort à ressort de rafale (à ext. 5,5 mm - L. 8 mm - 1 spire - diam. fil 0,15 mm)	N	11	1	1	E.10-1-33	1
107-101		Ressort de gâchette..... (à ext. 6,7 mm - L. 12 mm - 1 spire - diam. fil 1,2 mm)	N	18	1	1	E.50-1-17	1
501		Vis d'assemblage antérieure.....	N	32	5	1		2
901		Vis d'assemblage postérieure.....	N	52	5	1		2
108-301		Vis de berceau.....	N	10	1	1		1
701		Vis de pied de hausse.....	N	5	1	1		1
109-101		Vis de plaque de couche.....	N	6	3	2		2
501		Vis de pontet.....	N	6	2	1		2

SOUS-CLASSE 153. — ARMES D'ÉPAULE

153-020

NUMÉRO DE NOMENCLATURE	DÉSIGNATION	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	UNITÉ	PRIX en francs	POIDS	OBSERVATIONS
		CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)		en 1 ^{er} janvier 1950	en grammes	
		ACCESSOIRES				
		Accessoire d'équipement pour arme				
153- 831 036 501		Bretelle en cuir pour pistolet-mitrailleur de 9 mm, modèle 1949, avec bouton double.....	N	190	100	
		Accessoire de nettoyage et d'entretien				
153- 211 032 500		Baguette de nettoyage pour armes de 5,5 mm, complète.....	N		130	

Nota. — Les citations en accessoires sont
fournies par des instructions ministérielles
particulières.

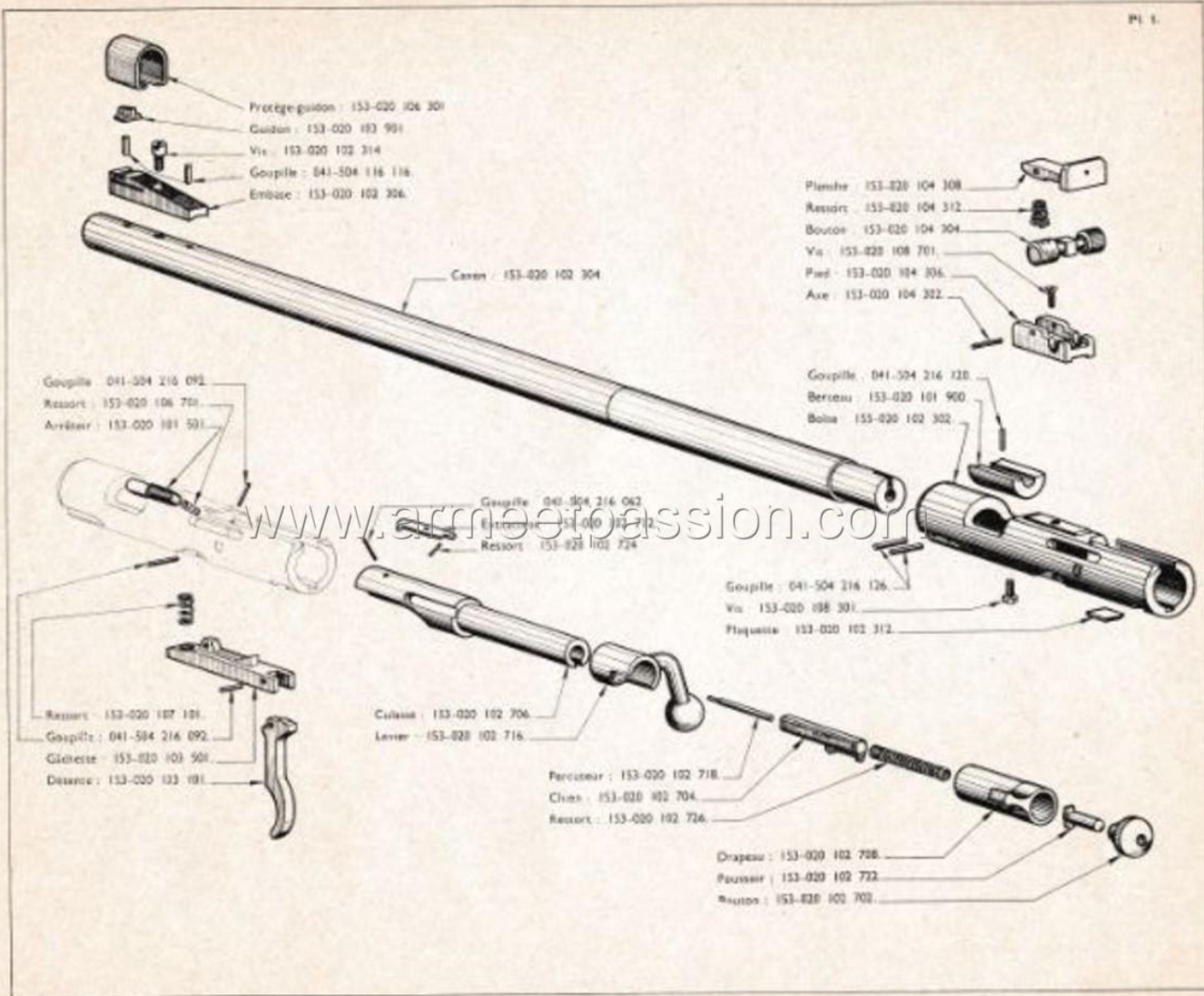
www.armeetpassion.com

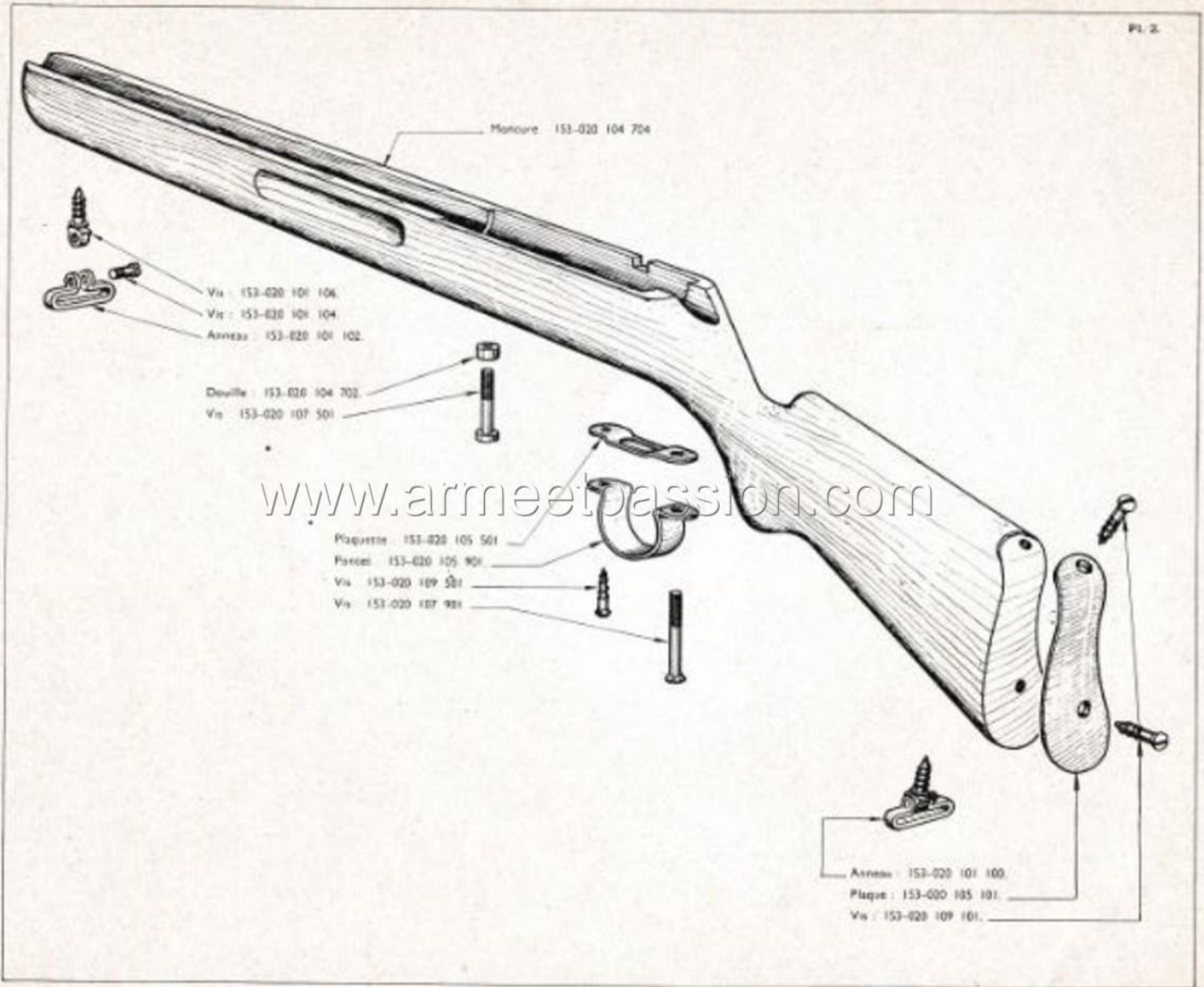
TABLE DES FIGURES

Planche 1. — Canon. — Boîte de culasse. — Culasse mobile. Page 29

Planche 2. — Monture et garnitures. Page 31

www.armeetpassion.com





www.armeetpassion.com

Librairie de l'Armée
Référence : 53-00-1.300
IMPRIMERIE NATIONALE. — J. Z. 033060

www.armeetpassion.com